

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1630

9 juillet 2013

SOMMAIRE

AM Investment S.C.A. SICAV-FIS	78196	FinnAust Mining S.à r.l.	78200
Andrem Power GP S.à r.l.	78194	F.L.D. Finance S.à r.l.	78200
AOL Holdings (Lux) S.à r.l.	78196	Groupe Europe Holding	78204
Arcano (SCA) SICAR	78194	Homilux S.A.	78202
Arista SA SICAV-SIF	78240	Immobilière Cecon S.à.r.l.	78196
Arlon Investment Venture S.à r.l.	78195	Immobilière Comète s.à r.l.	78201
Austin S.à r.l.	78194	Immobilière du 3 Joseph II	78195
Aviva Investors Polish Retail S.à r.l.	78195	Immobilière Le Bonheur S.A.	78199
Cashnote Lux S.à r.l.	78198	Immobilière Sirius	78204
Churchgate Capital SCA-SICAV-SIF	78199	Inca S.à r.l.	78200
CMI Luxembourg Services S.A.	78206	International Concept Event	78203
Compagnie Internationale de Finance- ment Spf S.A.	78196	International Programs Development S.A.	78197
Contaq Latvian Advisers S.à r.l.	78194	Item Lux S.A.	78199
ContourGlobal Africa Holdings S.à r.l. ...	78197	Jantinori 2 S.à r.l.	78203
ContourGlobal Development S.à r.l.	78197	Karson S.à r.l.	78202
ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l. ...	78198	Lavatere S.A.	78205
Copa Investments S.à r.l.	78214	Lavatere S.A.	78205
Davmar S.à r.l.	78201	Lavatere S.A.	78205
DeA Communications	78206	Limited Edition S.à r.l.	78203
De Agostini Invest S.A.	78206	LMA German Investments	78203
Dean Foods European Holdings, S.à r.l. ..	78199	LMD German Investments	78204
Direct Luxco	78206	Lukarne Venture S. à r.l.	78205
Direct Management	78206	Luxcellence Management Company S.A.	78205
DM & MP Holding S.A.	78203	Luxholdco GP S.à r.l.	78204
Dollar Financial Luxembourg	78201	Luxomega S.à r.l.	78221
Dyle Investments S.à r.l.	78207	OCM Njord Holdings S.à r.l.	78207
EIM Holding Luxembourg S.A.	78206	Park Capital Investments S.à r.l. - SPF ...	78207
EIM Luxembourg S.A.	78206	Parkridge C.E.R. Holdings S.à r.l.	78195
EIRSP Investments S.à r.l.	78201	RCS Management (Luxembourg) S. à r.l.	78240
Euroclear Re	78198	River HT5 DebtCo S.à r.l.	78207
European Direct Property Fund	78197	Transalliance Groupe Europe	78204
European Holdings S.à r.l.	78196		
Euroset Television S.à r.l.	78195		
Finco S.à r.l.	78202		

Andrem Power GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 166.887.

Les comptes annuels pour la période du 7 février 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mai 2013.

Référence de publication: 2013065880/12.

(130082042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Arcano (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 140.325.

Rectificatif du dépôt du 19/04/2013 - No130061550

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013065882/15.

(130081893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Austin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 121.580.

EXTRAIT

L'associé Prelios S.P.A. de la Société a transféré en date du 1^{er} avril 2013 son siège social au 27, Viale Piero e Alberto, 20126 Milan.

Luxembourg, le 15 Mai 2013.

Stefan Koch.

Référence de publication: 2013065888/12.

(130081821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Contaq Latvian Advisers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 141.561.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 22 mai 2013, que
- Terentia Treuhand GmbH a cédé six mille deux cent cinquante (6250) parts sociales qu'il détenait à Contaq Consulting GmbH. ayant son siège social à Parkstraße 1, D-14469 Potsdam, Germany.

Pour extrait
Pour la société

Référence de publication: 2013065998/14.

(130081431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Arlon Investment Venture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 76.700,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 112.434.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mai 2013*

1. La liquidation de la société ARLON INCOME VENTURE S.à r.l. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

ARLON INVESTMENT VENTURE S.à r.l. (en liquidation)

SGG

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013065885/17.

(130081492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Aviva Investors Polish Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. Parkridge C.E.R. Holdings S.à r.l.).****Capital social: EUR 1.812.500,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 111.663.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 janvier 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013065889/13.

(130081734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Euroset Television S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 69.993.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2013

L'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société avec effet au 15 mai 2013 de son adresse actuelle au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013066122/13.

(130081087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Immobilière du 3 Joseph II, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 64.565.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013066219/10.

(130081456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

AM Investment S.C.A. SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 164.237.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013065922/11.

(130081549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

AOL Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 64.407.700,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 72.380.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013065930/11.

(130081535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 186.617.350,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 73.270.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013066096/11.

(130081432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Compagnie Internationale de Financement Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 18.129.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013066059/10.

(130081404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Immobilière Ceccon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6557 Dickweiler, 5, rue d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 100.810.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/05/2013.

Référence de publication: 2013066228/10.

(130081910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

ContourGlobal Africa Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 156.688.

L'associé unique et les gérants de la Société ont pris acte d'un changement d'adresse
L'adresse de Monsieur Ernesto Gonzalez, gérant de catégorie A de la Société, est désormais la suivante:

623 Fifth Avenue, 32nd Floor

New York, NY 10022

United States of America

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013066000/16.

(130081286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

ContourGlobal Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 155.446.

L'associé unique et les gérants de la Société ont pris acte d'un changement d'adresse

L'adresse de Monsieur Ernesto Gonzalez, gérant de classe A de la Société, est désormais la suivante:

623 Fifth Avenue, 32nd Floor

New York, NY 10022

United States of America

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013066001/16.

(130081290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

EDP FUND, European Direct Property Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 107.629.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013066120/11.

(130081302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

International Programs Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 41.569.

Le Bilan annuel des comptes clos au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013066240/10.

(130081226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraichers.

R.C.S. Luxembourg B 154.648.

—
L'associé unique et les gérants de la Société ont pris acte d'un changement d'adresse

L'adresse de Monsieur Ernesto Gonzalez, gérant de catégorie A de la Société, est désormais la suivante:

623 Fifth Avenue, 32nd Floor

New York, NY 10022

United States of America

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013066002/16.

(130081292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Cashnote Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 154.956.

—
EXTRAIT

Suite à une fusion en date du 31 mai 2012, la totalité des parts sociales de la Société (250 parts sociales) est désormais détenue par la société GEMINI VERMÖGENSWERWALTUNGS GmbH, ayant son siège social au 20 Tannenwaldallee, 61348 Bad Homburg v.d. Höhe, inscrite au Handelsregister des Amtsgerichts de Bad Homburg v.d. Höhe sous le numéro HRB 11717, et ce avec effet au 31 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013066036/16.

(130081991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Euroclear Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 104.425.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenu au siège social de la société au Luxembourg, le 21 mai 2013 à 10:00.

L'Assemblée Générale a décidé de ré-élire comme membres du Conseil d'Administration Messieurs:

- Marc Antoine Autheman, domicilié en France, Rue des Coutures 38, F-51100 Reims;
- Jacques Loesch, 35 Avenue J F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Tsutomu Hattori, Route d'Arlon 287, L-1150 Luxembourg
- Toru Horie, Rue Gabriel Lippmann, 1B, L-5365 Munsbach

Leur mandat viendra à expiration lors de l'assemblée annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

L'Assemblée Générale a décidé de ré-élire PricewaterhouseCoopers S.à.r.l, 400 Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, comme Commissaire aux Comptes dont le mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Euroclear Re

Jane Sidnell

Référence de publication: 2013066095/21.

(130081605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

**Churchgate Capital SCA-SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV -
Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 165.568.

—
EXTRAIT

Le rapport annuel audité au 31 décembre 2012, tel qu'approuvé par l'assemblée générale annuelle en date du 06 mai 2013, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013066045/15.

(130082053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Dean Foods European Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.335.

—
Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 07 mai 2013 de la société Dean Foods European Holdings, S.à r.l. les décisions suivantes:

1. Nomination du gérant A suivant à compter du 07 mai 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dean Foods European Holdings, S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant A

Référence de publication: 2013066065/17.

(130081992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Immo-Bonheur S.A., Immobilière Le Bonheur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1240 Luxembourg, 14, rue Charles Bernhoeft.

R.C.S. Luxembourg B 147.275.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 21 mai 2013

Suite à la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide de confier le mandat de commissaire aux comptes à la société GLOBAL GESTION S.à r.l., pour une nouvelle période d'une année.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Michel Gonçalves de Macedo.

Référence de publication: 2013066231/11.

(130081332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Item Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 64, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 111.460.

—
Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013066241/10.

(130081229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

FinnAust Mining S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.400,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 153.801.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 14 mai 2013

L'associé unique de la Société a accepté la démission de Monsieur Julian Phillip HANNA de ses fonctions de gérant B de la Société avec date d'effet au 14 mai 2013.

L'associé unique de la Société a nommé Monsieur Daniel Richard LOUGHER, né le 19 novembre 1959 à Swansea, Pays de Galles, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à 14 Rossiter Way Winthrop WA 6150, Australie, comme gérant B de la Société, avec date d'effet au 14 mai 2013, jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de la Société relatifs à l'exercice social se terminant le 30 juin 2013.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. François BROUXEL, gérant A,
- M. Michel BULACH, gérant A,
- M. Graham MARSHALL, gérant B et
- M. Daniel Richard LOUGHER, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013066132/22.

(130081879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

F.L.D. Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 153.321.

—
EXTRAIT

Suite à une fusion en date du 31 mai 2012, la totalité des parts sociales de la Société (25.000 parts sociales) est désormais détenue par la société GEMINI VERMÖGENSVERWALTUNGS GmbH, ayant son siège social au 20 Tannenwaldallee, 61348 Bad Homburg v.d. Höhe, inscrite au Handelsregister des Amtsgerichts de Bad Homburg v.d. Höhe sous le numéro HRB 11717, et ce avec effet au 31 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013066125/16.

(130081990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Inca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.513.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance en date du 22 mai 2013

Il résulte des décisions du conseil de gérance que le siège social de Inca S.à r.l. a été transféré au 21-25, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Inca S.à r.l.

Amiirah Romjhon

Gérant

Référence de publication: 2013066221/15.

(130081701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Dollar Financial Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 3.059.243,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.964.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels pour la période du 9 novembre 2011 (date de constitution) au 30 juin 2012, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 21 janvier 2013, sous la référence L130013003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Référence de publication: 2013066069/13.

(130082050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Davmar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 374.874.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.181.

Il est à noter la nouvelle adresse de la Société, 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.

Avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAVMAR S.à r.l.

Christiaan van Arkel

Gérant B

Référence de publication: 2013066071/14.

(130082047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

EIRSP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.145.560,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 158.006.

Suite à la liquidation de The Equus International Retirement Savings Plan No 146 Cell avec effet au 31 mars 2013, Monsieur Simon Andrew PEARSON est devenu le seul associé de la Société et détient:

187.500 parts sociales

11.958.060 certificats de parts sociales privilégiées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013066103/13.

(130081621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Immobilière Comète s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 23.798.

Le rapport annuel au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 mai 2013.

Pour la société

Immobilière Comète S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013066230/13.

(130081251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**Capital social: EUR 16.631,40.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.136.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites des Associés du 29 avril 2013 que:

Monsieur Gregory Minson, né le 14 Août 1976, à New York, USA, résidant professionnellement à Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A2BB, United Kingdom, a été nommé gérant de Classe A de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée en remplacement de M'hamed Chahir, gérant de Classe A, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Valérie CHAUMIER

Référence de publication: 2013066131/16.

(130081451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Homilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 21.362.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 03.05.2013 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et Madame HENOUMONT Nicole, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2019

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013066202/17.

(130081416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Karson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 249.946.125,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 117.180.

—
En date du 26 avril 2013, l'usufruitier, Monsieur Ralph Sonnenberg, de la Société a pris les décisions suivantes:

- Changement de catégorie du gérant A Ralph Sonnenberg, qui devient gérant B;
- Nomination de Monsieur Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Nomination de Monsieur Christiaan van Arkel, né le 21 mars 1973 à Bangkok, Thaïlande, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karson S.à r.l.

Johannes Laurens de Zwart

Gérant B

Référence de publication: 2013066255/20.

(130081835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

**International Concept Event, Société Anonyme,
(anc. DM & MP Holding S.A.).**

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4A, Op der Haart.
R.C.S. Luxembourg B 103.801.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 23 mai 2013.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2013066223/14.

(130081539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Limited Edition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4122 Esch-sur-Alzette, 29B, rue de la Fontaine.
R.C.S. Luxembourg B 135.558.

La société porte à la connaissance du public que l'adresse de l'associé et gérant Sandro BRAUN est désormais 29b, rue de la Fontaine L-4122 Esch-sur-Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013066295/11.

(130081785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

LMA German Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 135.712.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 21 mai 2013, a renouvelé les mandats des gérants.

- Mr Brian McCARTHY, gérant de catégorie A, directeur financier, La Valette, 5, Melbourne Park, JE3 4EQ, St. John, Jersey;

- Mr Richard HAWEL, gérant de catégorie B, directeur de société, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Pour LMA GERMAN INVESTMENTS

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013066298/17.

(130081454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Jantinori 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 157.389.

Les comptes consolidés pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013066245/11.

(130081774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

LMD German Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 141.012.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 21 mai 2013, a décidé de renouveler le mandat des gérants:

- Monsieur Brian McCARTHY, directeur financier, La Valette, 5, Melbourne Park, JE3 4EQ, St John, Jersey, gérant de catégorie A,

- Monsieur Richard HAWEL, directeur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, gérant de catégorie B.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Pour LMD GERMAN INVESTMENTS

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013066303/17.

(130081476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Groupe Europe Holding, Société Anonyme,

(anc. Transalliance Groupe Europe).

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle de Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 162.565.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 mai 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013066177/12.

(130081661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Immobilière Sirius, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 66.676.

—
Le rapport annuel au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22.05.2013.

Pour la société

Immobilière SIRIUS

Signature

Référence de publication: 2013066233/13.

(130081249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Luxholdco GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.708.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXHOLDCO GP S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2013066287/11.

(130081074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Lukarne Venture S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 122.434.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Avril 2013.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2013066284/14.

(130081858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Luxcellence Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 46.546.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxcellence Management Company S.A.

Référence de publication: 2013066286/10.

(130081190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Lavater S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 74.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAVATERE S.A.

Référence de publication: 2013066289/10.

(130081882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Lavater S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 74.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAVATERE S.A.

Référence de publication: 2013066290/10.

(130081883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Lavater S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 74.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAVATERE S.A.

Référence de publication: 2013066291/10.

(130081885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

CMI Luxembourg Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 128.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013066851/9.

(130082655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Direct Luxco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 134.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013066882/9.

(130083000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

DeA Communications, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.877.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013066881/9.

(130083037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Direct Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013066883/9.

(130082821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

De Agostini Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.793.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013066889/9.

(130083036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

**EIM Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. EIM Holding Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 62.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013066916/9.

(130082982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

**OCM Njord Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. River HT5 DebtCo S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 176.516.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 mai 2013.
Pour copie conforme

Référence de publication: 2013066399/12.

(130081660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Park Capital Investments S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 172.873.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2013066418/12.

(130081810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Dyle Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 178.303.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of June.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mr. Serge BERNARD, Maître en droit, professionally residing at L-8806 Rambrouch, 21, rue de Schwiedelbruch (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Serge BERNARD, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Dyle Investments S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2013.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at 1.000 Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as manager of the category A and manager of the category B of the company for an unlimited duration:

Manager of the category A:

- Mrs. Virginie DOHOGNE, company director, born in Verviers (Belgium), on June 14, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Manager of the category B:

- Mr. Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Power

The above appearing party hereby gives power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed.

The above appearing party hereby gives further power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Rambrouch on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze juin.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par Monsieur Serge BERNARD, Maître en droit, demeurant professionnellement à L-8806 Rambrouch, 21, rue de Schwiedelbruch (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Monsieur Serge BERNARD, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Dyle Investments S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 1.000 Euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A et gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

Gérante de catégorie A:

- Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pouvoirs

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger, corriger et signer toute erreur ou omission ou toute faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Le comparant donne encore pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 juin 2013. Relation: RED/2013/974. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 27 juin 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013087433/367.

(130108487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Copa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 178.359.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of June.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mr. Serge BERNARD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Serge BERNARD, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Copa Investments S.à r.l."

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2013.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at 1.000 Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as manager of the category A and manager of the category B of the company for an unlimited duration:

Manager of the category A:

- Mrs. Virginie DOHOGNE, company director, born in Verviers (Belgium), on June 14, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Manager of the category B:

- Mr. Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Power

The above appearing party hereby gives power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed.

The above appearing party hereby gives further power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Rambrouch on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze juin.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Monsieur Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Monsieur Serge BERNARD, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Copa Investments S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 1.000 Euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A et gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

Gérante de catégorie A:

- Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pouvoirs

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger, corriger et signer toute erreur ou omission ou toute faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Le comparant donne encore pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 juin 2013. Relation: RED/2013/975. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 27 juin 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013088404/366.

(130110253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Luxomega S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,18.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 177.629.

In the year two thousand and thirteen, the twenty-second day of May.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was taken the written resolutions of the sole shareholder of Luxomega S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy Luxembourg, in the process of being registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and having a share capital of EUR 12,500.- (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 6 May 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

THERE APPEARED:

Stichting Management Omega, a foundation (Stichting) incorporated and organized under the laws of the Netherlands, having its official seat (Statutaire zetel) in Amsterdam and its office address (Bezoekadres) at Tupolevlaan 41, 1119NW Schiphol-Rijk, the Netherlands and registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam (Kamer van Koophandel Amsterdam) under number 51885247 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Regis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Creation of eighteen (18) classes of "tracker shares" in the share capital of the Company as follows:

- (i) class T1 shares;
- (ii) class T2 shares;
- (iii) class T3 shares;
- (iv) class T4 shares;
- (v) class T5 shares;
- (vi) class T7 shares;
- (vii) class T9 shares;

- (viii) class T10 shares;
- (ix) class T11 shares;
- (x) class T12 shares;
- (xi) class T13 shares;
- (xii) class T14 shares;
- (xiii) class T16 shares;
- (xiv) class T17 shares;
- (xv) class T20 shares;
- (xvi) class T21 shares;
- (xvii) class T22 shares; and
- (xviii) class T-D30 shares;

2. Reclassification of the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) existing shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) "ordinary shares";

3. Increase of the Company's share capital by an amount of eighteen euro cent (EUR 0.18) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01.-) each, to twelve thousand five hundred euro and eighteen euro cent (EUR 12,500.18) by the issuance of an aggregate amount of eighteen (18) tracker shares, i.e. one (1) in each class of tracker shares, having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, in the share capital of the Company;

4. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 3. here above;

5. Amendment and restatement of the Articles in their entirety in order to reflect, inter alia, the changes adopted in items 1., 2. and 3. above (but without change to the corporate object clause itself) and subsequent renumbering of the Articles and, to the extent necessary, insertion or change of headings in the Articles;

6. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder's register of the Company; and

7. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

2. The Sole Shareholder resolves to create eighteen (18) classes of "tracker shares" in the share capital of the Company as follows (the Class T Shares):

- (i) class T1 shares;
- (ii) class T2 shares;
- (iii) class T3 shares;
- (iv) class T4 shares;
- (v) class T5 shares;
- (vi) class T7 shares;
- (vii) class T9 shares;
- (viii) class T10 shares;
- (ix) class T11 shares;
- (x) class T12 shares;
- (xi) class T13 shares;
- (xii) class T14 shares;
- (xiii) class T16 shares;
- (xiv) class T17 shares;
- (xv) class T20 shares;
- (xvi) class T21 shares;
- (xvii) class T22 shares; and
- (xviii) class T-D30 shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to reclassify the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) existing shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) "ordinary shares" (the Ordinary Shares), all having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eighteen euro cent (EUR 0.18) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, to twelve thousand five hundred euro and eighteen euro cent (EUR 12,500.18) by the issuance of an aggregate amount of eighteen (18) tracker shares, i.e. one (1) in each class of tracker shares, having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, in the share capital of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon Swomega AB, a company duly incorporated and organised under the laws of Sweden, having its registered office at c/o Intertrust Sweden AB, Norra Vallgatan 70, 211 22 MALMÖ, and registered with the Swedish Companies Registration Office under Reg. No. 556908-0111, here represented by Regis Galiotto, prenamed, declares to subscribe to seventeen (17) new tracker shares in registered form, one (1) in each of the class T1, T2, T3, T4, T5, T7, T9, T10, T11, T12, T13, T14, T16, T17, T20, T21 and T22 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and to fully pay them up by way of a payment in kind consisting of limited partnership interests it holds in Omega Management GmbH & Co. KG, a limited partnership registered with the commercial register of the local court of Frankfurt am Main, Germany (KG) under HRA 46208, consisting of liable capital in the amount of EUR 1,600 and additional contributions as booked on the capital accounts of KG, such limited partnership interests having a total fair market value equivalent to fourteen million nine hundred ninety-four thousand four hundred and sixteen euro (EUR 14,994,416.-) (the Swomega KG Partnership Interests).

The contribution in kind of the Swomega KG Partnership Interests shall be allocated as follows:

(i) an amount of seventeen euro cent (EUR 0.17) is allocated to the share capital account of the Company, with one euro cent (EUR 0.01) each to be paid up for the issuance of one Class T1, T2, T3, T4, T5, T7, T9, T10, T11, T12, T13, T14, T16, T17, T20, T21 and T22 share, respectively;

(ii) an amount of fourteen million nine hundred ninety-four thousand four hundred fifteen euro and eighty-three euro cent (EUR 14,994,415.83) is allocated to the share premium accounts attached to the Class T Shares, to be allocated as follows:

I. four million three hundred forty-four thousand eight hundred ninety-one euro and ninety-nine euro cent (EUR 4,344,891.99) to the share premium account attached to the class T1 shares;

II. one million twenty-two thousand one hundred thirty-three euro and ninety-nine euro cent (EUR 1,022,133.99) to the share premium account attached to the class T2 shares;

III. one million two hundred thirty thousand two hundred sixty euro and ninety-nine euro cent (EUR 1,230,260.99) to the share premium account attached to the class T3 shares;

IV. one million six hundred seventy-six thousand two hundred twenty-four euro and ninety-nine euro cent (EUR 1,676,224.99) to the share premium account attached to the class T4 shares;

V. one million one hundred twenty-two thousand seven hundred seventy-four euro and ninety-nine euro cent (EUR 1,122,774.99) to the share premium account attached to the class T5 shares;

VI. three hundred nine thousand seven hundred eighty-four euro and ninety-nine euro cent (EUR 309,784.99) to the share premium account attached to the class T7 shares;

VII. three hundred nine thousand seven hundred eighty-four euro and ninety-nine euro cent (EUR 309,784.99) to the share premium account attached to the class T9 shares;

VIII. seven hundred seventy thousand six hundred ninety-seven euro and ninety-nine euro cent (EUR 770,697.99) to the share premium account attached to the class T10 shares;

IX. six hundred thirteen thousand two hundred forty-two euro and ninety-nine euro cent (EUR 613,242.99) to the share premium account attached to the class T11 shares;

X. six hundred thirteen thousand two hundred forty-two euro and ninety-nine euro cent (EUR 613,242.99) to the share premium account attached to the class T12 shares;

XI. six hundred thirteen thousand two hundred forty-two euro and ninety-nine euro cent (EUR 613,242.99) to the share premium account attached to the class T13 shares;

XII. six hundred ninety-seven thousand two hundred eighty-nine euro and ninety-nine euro cent (EUR 697,289.99) to the share premium account attached to the class T14 shares;

XIII. three hundred thirty-two thousand four hundred eighty-four euro and ninety-nine euro cent (EUR 332,484.99) to the share premium account attached to the class T16 shares;

XIV. two hundred eleven thousand seven hundred fifty-two euro and ninety-nine euro cent (EUR 211,752.99) to the share premium account attached to the class T17 shares;

XV. three hundred nine thousand seven hundred eighty-four euro and ninety-nine euro cent (EUR 309,784.99) to the share premium account attached to the class T20 shares;

XVI. three hundred seventy-one thousand two hundred sixty euro and ninety-nine euro cent (EUR 371,260.99) to the share premium account attached to the class T21 shares; and

XVII. four hundred forty-five thousand five hundred fifty-seven euro and ninety-nine euro cent (EUR 445,557.99) to the share premium account attached to the class T22 shares.

Thereupon Brightfount Invest AB, a company duly incorporated and organised under the laws of Sweden, having its registered office at Sergels Torg 12, Box 162 85, 103 25 STOCKHOLM and registered under Reg. No. 556849-5914, here represented by Regis Galiotto, prenamed, declares to subscribe to (1) new T-D30 "tracker" share in registered form, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), and to fully pay it up by way of a payment in kind consisting of a limited partnership interest it holds in KG, consisting of liable capital in the amount of EUR 100 and additional contribution as booked on the capital accounts of KG, having a fair market value equivalent to two million one hundred eighty-four thousand one hundred twenty-nine euro (EUR 2,184,129.-) (the Brightfount KG Partnership Interest, together with the Swomega KG Partnership Interests, the KG Partnership Interests).

The contribution in kind of the Brightfount KG Partnership Interest shall be allocated as follows:

I. an amount of one euro cent (EUR 0.01) is allocated to the share capital account of the Company; and

II. an amount of two million one hundred eighty-four thousand one hundred twenty-eight euro and ninety-nine euro cent (EUR 2,184,128.99) is allocated to the share premium account attached to the class T-D30 shares.

The proof of the ownership and the value of the KG Shares have been produced to the undersigned notary through a management certificate dated 21 May 2013, issued by KG, and stating that:

"

1. The Limited Partners are the owners of the KG Partnership Interests;

2. The KG Partnership Interests are fully paid up;

3. The Limited Partners are solely entitled to the KG Partnership Interests and possess the power to dispose of the KG Partnership Interests;

4. None of the KG Partnership Interests are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and none of the KG Partnership Interests are subject to any attachment;

5. There exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the KG Partnership Interests be transferred to it;

6. The KG Partnership Interests are freely transferable;

7. All formalities, such as but not limited to contribution agreement, required in any relevant jurisdiction in relation to the contribution in kind of the KG Partnership Interests to the Company (including but not limited to transfer formalities required under German laws to effect the transfer of such KG Partnership Interests), have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

8. All corporate, regulatory and other approvals (if any) required in all relevant jurisdictions for or in connection with the contribution in kind of the KG Partnership Interests to the Company (including but not limited to those required under German laws to effect the transfer of such KG Partnership Interests), have been or will be obtained; and

9. The aggregate fair market value of the KG Partnership Interests is at least equal seventeen million one hundred seventy-eight thousand five hundred forty-five euro (EUR 17,178,545.-) and since the valuation was made, no material changes have occurred which would have depreciated the aforementioned value of the KG Partnership Interests."

Such certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the capital increase, as follows:

Stichting Management Omega:	1,250,000 shares;
Swomega AB:	17 shares; and
Brightfount Invest AB:	1 share;
Total:	1,250,018 shares

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and restate the Articles in their entirety (but without change to the corporate object clause itself) and subsequently renumber the Articles and, to the extent necessary, insert or change the headings in the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is Luxomega S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more Shareholders.

II. Capital - Shares - Share premium accounts

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro and eighteen euro cent (EUR 12,500.18), represented by one million two hundred fifty thousand and eighteen (1,250,018) shares divided into

(I) into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the Ordinary Shares) and

(II) eighteen (18) tracker shares, one (1) in each of the following eighteen (18) classes of "tracker shares":

- (i) class T1 shares (the Class T1 Shares);
- (ii) class T2 shares (the Class T2 Shares);
- (iii) class T3 shares (the Class T3 Shares);
- (iv) class T4 shares (the Class T4 Shares);
- (v) class T5 shares (the Class T5 Shares);
- (vi) class T7 shares (the Class T7 Shares);
- (vii) class T9 shares (the Class T9 Shares);
- (viii) class T10 shares (the Class T10 Shares);
- (ix) class T11 shares (the Class T11 Shares);

- (x) class T12 shares (the Class T12 Shares);
- (xi) class T13 shares (the Class T13 Shares);
- (xii) class T14 shares (the Class T14 Shares);
- (xiii) class T16 shares (the Class T16 Shares);
- (xiv) class T17 shares (the Class T17 Shares);
- (xv) class T20 shares (the Class T20 Shares);
- (xvi) class T21 shares (the Class T21 Shares);
- (xvii) class T22 shares (the Class T22 Shares); and
- (xviii) class T-D30 shares (the Class T-D30 Shares, together with the

classes of "tracker shares" listed in (i) to (xvii) above, the Class T Shares, and more generally and individually, a Class T Share, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each).

The Class T Shares are issued in relation to certain interests held by the Company in Omega Management GmbH & Co. KG, a limited partnership formed under German law and registered with the commercial register of the local court of Frankfurt am Main, Germany under HRA 46208 (the Subsidiary), each such interest being referred to herein as a KG Interest (or in case of plurality, the KG Interests). Each KG Interest shall comprise capital accounts, a current account, and reserve account and a loss carryover account, all as maintained by the Subsidiary as set forth in the partnership agreement governing the Subsidiary. The name of each Class T Share shall correspond to the number of the relevant KG Interest as defined in a list to be maintained by the managing limited partners of the Subsidiary, i.e. Class T1 Shares shall correspond to KG Interest T1, Class T2 Shares corresponds to KG Interest T2, Class T3 Shares corresponds to KG Interest T3 and so on; Class T-D30 Shares corresponds to KG Interest T-D30.

5.2. The Ordinary Shares and the Class T Shares are collectively referred to herein as the Shares, and individually and irrespective of their class as a Share. The holder(s) of Ordinary Shares are collectively referred to as the Golden Shareholder(s). The holder(s) of the Class T Shares are collectively referred to as the Tracking Shareholder(s) and the holder(s) of the Shares as the Shareholders.

5.3. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.4. In respect of each class of Shares, there is hereby created a separate share premium account to which the amount or value received from time to time as share premium in relation to the relevant class of Shares shall be recorded. The name of each share premium account shall correspond to the name of the relevant class of Shares, i.e. the Ordinary Share Premium Account shall correspond to the Ordinary Shares, the Class T1 Share Premium Account shall correspond to the Class T1 Shares, the Class T2 Share Premium Account shall correspond to the Class T2 Shares, and so on, Class T-D30 Share Premium Account shall correspond to the Class T-D30 Shares (collectively the Class T Share Premium Accounts and individually and irrespective of their class, a Class T Share Premium Account). The Ordinary Share Premium Account and the Class T Share Premium Accounts shall collectively be referred to as the Share Premium Accounts.

5.5. In respect of each class of Shares, there is hereby created a separate special equity reserve account to which the amount or value received from time to time as a contribution without share issuance in relation to the relevant class of Shares shall be recorded. The name of each special equity reserve account shall correspond to the name of the relevant class of Shares, i.e. the Ordinary Special Equity Reserve Account shall correspond to the Ordinary Shares, the Class T1 Special Equity Reserve Account shall correspond to the Class T1 Shares, the Class T2 Special Equity Reserve shall correspond to the Class T2 Shares, and so on, the Class T-D30 Special Equity Reserve shall correspond to the Class T-D30 Shares (collectively the Class T Special Equity Reserve Accounts and individually and irrespective of their class, a Class T Special Equity Reserve Account). The Ordinary Special Equity Reserve Account and the Class T Special Equity Reserve Accounts shall collectively be referred to as the Special Equity Reserve Accounts. The Share Premium Accounts and the Special Equity Reserve Accounts shall collectively be referred to as the Premium Accounts. The Share Premium Account and the Special Equity Reserve Account relating to a particular class of shares shall collectively be referred to with reference to the name of the relevant class of Shares i.e. the Ordinary Share Premium Account and the Ordinary Special Equity Reserve Account shall collectively be referred to as the Ordinary Premium Accounts, the Class T1 Share Premium Account and the Class T1 Special Equity Reserve Account shall collectively be referred to as the Class T1 Premium Accounts, the Class T2 Share Premium Account and the Class T2 Special Equity Reserve Account shall collectively be referred to as the Class T2 Premium Accounts, and so on, the Class T-D30 Share Premium Account and the Class T-D30 Special Equity Reserve Account shall collectively be referred to as the Class T-D30 Premium Accounts.

5.6. Amounts recorded to the Premium Accounts shall constitute freely distributable reserves of the Company and shall, subject to any restrictions contained in the Law, be (i) available for distribution to the holder(s) of the relevant class of Shares only and (ii) distributed in the manner set out in Article 17 below.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.2. The Shares are transferable between Shareholders with the prior written consent of the Golden Shareholder(s).

6.3. The transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital, provided that such approval shall always include the approval of the Golden Shareholder(s).

6.4. A transfer of Shares shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. A register of Shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any Shareholder on request.

6.6. The Company may redeem its own Shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the Shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be Shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The Shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the Shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters. 8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers or, where different classes of managers have been appointed, by the joint request of any class A manager and any class B manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the Shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) Where the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties by the signature of the latter.

(ii) Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers or, where different classes of managers have been appointed, by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(iii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of Shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the Shareholders shall be adopted at a general meeting of Shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of Shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the Shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each Share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The Shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from Shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the Shareholders. The Shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A Shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a Shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital and provided that the Golden Shareholder(s) also vote(s) in favour of such resolutions. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented, and provided that the Golden Shareholder(s) also vote(s) in favour of such resolutions.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital, and provided that the Golden Shareholder(s) also vote(s) in favour of such resolutions.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a Shareholders' commitment to the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

(x) Written Shareholders' resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole Shareholder. When the number of Shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole Shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the Shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole Shareholder or the sole Shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole Shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of July and ends on the thirtieth (30th) of June of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its manager(s) and Shareholders to the Company.

13.3. Any Shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of Shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of Shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The Shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of Shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be Shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. After the allocation of any profits to the above statutory reserve account and subject to the provisions of the Law, all further profits shall be allocated and distributed as follows:

(a) first, to the holder(s) of the Class T Shares; each Tracking Shareholder shall only be entitled to (i) proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income, in each case net of any withholding taxes or other costs directly related thereto) from the relevant KG Interest, minus (ii) any general costs and expenses of the Company on a prorated basis, with the understanding that items (i) and (ii) shall be determined by the Board (the KG Amount), so that holder(s) of Class T1 Shares shall be entitled to the KG Amount pertaining to KG Interest T1 (the Class T1 Profits), holder(s) of Class T2 Shares shall be entitled to the KG Amount pertaining to KG Interest T2 (the Class T2 Profits), holder(s) of Class T3 Shares shall be entitled to the KG Amount pertaining to KG Interest T3 (the Class T3 Profits) and so on, holder(s) of Class T-D30 Shares shall be entitled to the KG Amount pertaining to KG Interest T-D30 (the Class T-D30 Profits) (collectively the Class T Profits);

(b) any other distributable amount (net of the costs or expenses related to the Shares computed on a prorated basis, taking into account the nominal value and any related Premium Account of the relevant Shares) not referred to in (a) above shall be allocated to the Golden Shareholder(s) and the holders of the Class T Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal amount and, as the case may be, amounts contributed to the Premium Accounts) irrespective of any classes of Shares.

15.3. The Company shall, in addition to the accounts mentioned in Article 5, maintain:

(a) an account in relation to the Legal Reserve, in accordance with article 72 of the Law; (the Legal Reserve Account);

(b) a separate profit account in relation to and for each of the Class T Profits (each a Class T Profit Account and collectively the Class T Profits Accounts), each to be named after the relevant Class T Profit, i.e. Class T1 Profits Account shall correspond to Class T1 Profits, Class T2 Profits Account corresponds to Class T2 Profits, Class T3 Profit Account corresponds to Class T3 Profits and so on, Class T-D30 Profit Account corresponds to Class T-D30 Profits; and

(c) a general profit account (the General Profit Account, together with the Class T Profits Accounts, the Profit Accounts).

16. Allocation of losses. Any losses appearing from the profit and loss account adopted by the General Meeting shall be allocated as follows:

A. First: to the Class T Profits Account; losses derived from a particular KG Interest shall first be allocated to the corresponding Class T Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount, i.e. losses from KG Interest T1 shall first be allocated to Class T1 Profits Account, KG Interest T2 to Class T2 Profits Account, KG Interest T3 to Class T3 Profits Account and so on, KG Interest T-D30 to Class T-D30 Profits Account;

B. Second: where a balance remains after the allocation described in paragraph (A) above, the Tracking Shareholder whose Shares are "tracking" the KG Interest from which the loss is derived, shall accept and resolve in a General Meeting or under Shareholders' Written Resolutions, to reduce the equity such Tracking Shareholder holds in the Company, including but not limited to its part in the share capital account of the Company and/or the relevant Premium Accounts, if and to the extent such account(s) show(s) a positive amount;

C. Third: the balance after the allocation pursuant to paragraph (B) above, if any, shall then be allocated to the General Profit Account.

17. Distribution.

17.1. A distribution from the Profit Accounts and/or the Premium Accounts shall only be made to the relevant Shareholder (i) in respect of the class of Shares that such Shareholder holds and in respect of the relevant Profits Accounts and/or Premium Accounts linked to such class of Shares, and (ii) in accordance with the Law and these Articles, such distributions applying only to Shares in issue at the date of distribution.

17.2. Interim dividends may be distributed at any time in accordance with Article 17.1, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including amounts in the Premium Accounts) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the relevant Shareholder(s) must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

18. Dissolution - Liquidation.

18.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital, and provided that the Golden Shareholder also votes in favour of such resolutions. The Shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

18.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the Shareholders in accordance with Article 17 above.

19. General provisions

19.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

19.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

19.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

19.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately seven thousand Euros (7,000.- EUR).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour de mai,

Par-*devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Luxomega S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société).

La Société a été constituée le 6 mai 2013 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

A COMPARU:

Stichting Management Omega, une fondation (Stichting) régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège (Statutaire zetel) à Amsterdam et son adresse (Bezoekadres) au Tupolevlaan 41, 1119NW Schiphol-Rijk, les Pays-Bas et immatriculée auprès de la chambre de commerce d'Amsterdam (Kamer van Koophandel Amsterdam) au numéro 51885247 (l'Associé Unique),

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Création de dix-huit (18) classes de «parts sociales traçantes» dans le capital social de la Société comme suit:

- (i) Classe de parts sociales T1;
- (ii) Classe de parts sociales T2;
- (iii) Classe de parts sociales T3;
- (iv) Classe de parts sociales T4;
- (v) Classe de parts sociales T5;
- (vi) Classe de parts sociales T7;
- (vii) Classe de parts sociales T9;
- (viii) Classe de parts sociales T10;
- (ix) Classe de parts sociales T11;
- (x) Classe de parts sociales T12;
- (xi) Classe de parts sociales T13;
- (xii) Classe de parts sociales T14;
- (xiii) Classe de parts sociales T16;
- (xiv) Classe de parts sociales T17;
- (xv) Classe de parts sociales T20;
- (xvi) Classe de parts sociales T21;
- (xvii) Classe de parts sociales T22; et
- (xviii) Classe de parts sociales T-D30;

2. Reclassement des 1.250.000 parts sociales existantes de la Société en 1.250.000 parts sociales ordinaires;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix-huit centimes d'euro (EUR 0,18) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales nominatives d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à douze mille cinq cents euro et dix-huit centimes d'euro (12.500,18) par la création et l'émission d'un total de dix-huit (18) nouvelles «parts sociales traçantes», une dans chaque classe de «parts sociales traçantes», d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

4. Souscription et libération de l'augmentation de capital spécifiée au point 3. ci-dessus;

5. Modification pleine et entière des Statuts afin de refléter, entre autre chose, les changements adoptés aux points 1., 2. et 3. ci-dessus (mais sans modification de l'objet social de la Société), et renumérotation subséquente des Statuts et, le cas échéant, insertion ou modification des entêtes des Statuts;

6. Modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

7. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer dix-huit (18) classe de parts sociales «traçantes» dans le capital social de la Société, à savoir:

- (i) Classe de parts sociales T1;
- (ii) Classe de parts sociales T2;

- (iii) Classe de parts sociales T3;
- (iv) Classe de parts sociales T4;
- (v) Classe de parts sociales T5;
- (vi) Classe de parts sociales T7;
- (vii) Classe de parts sociales T9;
- (viii) Classe de parts sociales T10;
- (ix) Classe de parts sociales T11;
- (x) Classe de parts sociales T12;
- (xi) Classe de parts sociales T13;
- (xii) Classe de parts sociales T14;
- (xiii) Classe de parts sociales T16;
- (xiv) Classe de parts sociales T17;
- (xv) Classe de parts sociales T20;
- (xvi) Classe de parts sociales T21;
- (xvii) Classe de parts sociales T22; et
- (xviii) Classe de parts sociales T-D30.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de reclasser les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires existantes de la Société, en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de dix-huit centimes d'euro (EUR 0,18) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales nominatives d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à douze mille cinq cents euro et dix-huit centimes d'euro (EUR 12.500,18) par l'émission de dix-huit (18) nouvelles parts sociales «traçantes», une dans chaque classe de «parts sociales traçantes», d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Ainsi, Swomega AB, une société régie par les lois de Suède, ayant son siège social au c/o Intertrust Sweden AB, Norra Vallgatan 70, 211 22 MALMÔ, et immatriculée au Swedish Companies Registration Office sous le Reg. No. 556908-0111, représentée par Régis Galiotto, prénommé, déclare souscrire à dix-sept (17) nouvelles parts sociales «traçantes», une dans chacune des classes de «parts sociales traçantes» T1, T2, T3, T4, T5, T7, T9, T10, T11, T12, T13, T14, T16, T17, T20, T21 et T22, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et les libère intégralement par un apport en nature se composant de parts d'intérêts (limitedpartnership interests) détenues par elle dans la société Omega Management GmbH & Co. KG, une partnership immatriculée auprès du register de commerce du tribunal de Frankfurt am Main, Allemagne sous le numéro HRA46208 (KG) composées d'un capital (liable capital) s'élevant à EUR 1.600 et de contributions additionnelles telles qu'inscrites aux comptes de capital de KG, les parts d'intérêts ci-dessus mentionnées ayant une juste valeur marchande s'élevant à quatorze millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent seize euro (EUR 14.994.416) (les KG Swomega Partnership Interests).

L'apport en nature des KG Swomega Partnership Interests sera affecté comme suit:

- dix-sept centimes d'euro (EUR 0,17) sera affecté au compte de capital social de la Société;
- quatorze millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent quinze euro et quatre-vingt-trois centime d'euro (14.994.415,83) sera affecté aux Comptes de Prime d'Emission des Parts Sociales T (telles que définis ci-après) de la manière suivante:

I. quatre millions trois cent quarante-quatre mille huit cent quatre-vingt-onze euro et quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euro (EUR 4.344.891,99) sera affecté au compte de prime d'émission attaché à la classe de parts sociales T1;

II. un million vingt-deux mille cent trente-trois euro et quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euro (EUR 1.022133,99) sera affecté au compte de prime d'émission attaché à la classe de parts sociales T2;

III. un million deux cent trente mille deux cent soixante euro et quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euro (EUR 1.230.260,99) sera affecté au compte de prime d'émission attaché à la classe de parts sociales T3;

IV. un million six cent soixante-seize mille deux cent vingt-quatre euro et quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euro (EUR 1.676.224,99) sera affecté au compte de prime d'émission attaché à la classe de parts sociales T4;

V. un million cent vingt-deux mille sept cent soixante-quatorze euro et quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euro (EUR 1.122.774,99) sera affecté au compte de prime d'émission attaché à la classe de parts sociales T5;

VI. trois cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre euro et quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euro (EUR 309.784,99) sera affecté au compte de prime d'émission attaché à la classe de parts sociales T7;

VII. trois cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre euro et quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euro (EUR 309.784,99) sera affecté au compte de prime d'émission attaché à la classe de parts sociales T9;

VIII. sept cent soixante-dix mille six cent quatre-vingt-dix-sept euro et quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euro (EUR 770.697,99) sera affecté au compte de prime d'émission attaché à la classe de parts sociales T10;

IX. six cent treize mille deux cent quarante-deux euro et quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euro (EUR 613.242,99) sera affecté au compte de prime d'émission attaché à la classe de parts sociales T11;

X. six cent treize mille deux cent quarante-deux euro et quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euro (EUR 613.242,99) sera affecté au compte de prime d'émission attaché à la classe de parts sociales T12;

XI. six cent treize mille deux cent quarante-deux euro et quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euro (EUR 613.242,99) sera affecté au compte de prime d'émission attaché à la classe de parts sociales T13;

XII. six cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-neuf euro et quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euro (EUR 697.289,99) sera affecté au compte de prime d'émission attaché à la classe de parts sociales T14;

XIII. trois cent trente-deux mille quatre cent quatre-vingt-quatre euro et quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euro (EUR 332.484,99) sera affecté au compte de prime d'émission attaché à la classe de parts sociales T16;

XIV. deux cent onze mille sept cent cinquante-deux euro et quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euro (EUR 211.752,99) sera affecté au compte de prime d'émission attaché à la classe de parts sociales T17;

XV. trois cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre euro et quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euro (EUR 309.784,99) sera affecté au compte de prime d'émission attaché à la classe de parts sociales T20;

XVI. trois cent soixante-et-onze mille deux cent soixante euro et quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euro (EUR 371.260,99) sera affecté au compte de prime d'émission attaché à la classe de parts sociales T21; et

XVII. quatre cent quarante-cinq mille cinq cent cinquante-sept euro et quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euro (EUR 445.557,99) sera affecté au compte de prime d'émission attaché à la classe de parts sociales T22.

Ainsi, Brightfount Invest AB, une société régie par les lois de Suède, ayant son siège social au Sergels Torg 12, Box 162 85, 103 25 STOCKHOLM, et immatriculée au Reg. No. 556849-5914, représentée par Régis Galiotto, prénommé, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale «traçante» T-D30, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et la libère intégralement par un apport en nature se composant de parts d'intérêts (limited partnership interests) détenues par elle dans KG, composées d'un capital (liable capital) s'élevant à EUR 100 et de contributions additionnelles telles qu'inscrites aux comptes de capital de KG, les parts d'intérêts ci-dessus mentionnées ayant une juste valeur marchande s'élevant à deux millions cent quatre-vingt-quatre mille cent vingt-neuf euro (EUR 2,184,129) (les KG Brightfount Partnership Interests, avec les KG Swomega Partnership Interests, les KG Partnership Interests).

L'apport en nature des KG Brightfount Partnership Interests sera affecté comme suit:

- un centime d'euro (EUR 0,01) sera affecté au compte de capital social de la Société;
- deux millions cent quatre-vingt-quatre mille cent vingt-huit euro et quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euro (EUR 2.184.128,99) sera affecté au Comptes de Prime d'Emission des Parts Sociales T-D30 (telles que définis ci-après).

L'évaluation de l'apport en nature des KG Partnership Interests est démontrée par un certificat émis en date du 21 mai 2013 par KG (le Certificat de Gérance).

Il ressort du Certificat de Gérance que:

«

- Les Limited Partners sont les propriétaires des KG Partnership Interests;
- Les KG Partnership Interests sont entièrement libérées.
- Les Limited Partners sont les seuls bénéficiaires des KG Partnership Interests avec le pouvoir d'en disposer;
- Il n'existe aucun droit d'acquisition de tout gage ou d'usufruit sur les KG Partnership Interests et aucune des KG Partnership Interests n'est soumise à un nantissement;
- Il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne peut demander qu'une ou plusieurs KG Partnership Interests lui soient cédées;
- Les KG Partnership Interests sont librement cessibles;
- Toutes les formalités et accords telles que mais non limitée à une convention d'apport, requises par les lois de toute autre juridiction (incluant mais non limitées aux formalités requises par les lois Allemandes pour rendre effective le transfert des KG Partnership Interests), résultant de l'apport en nature des KG Partnership Interests, ont été ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;

- La valeur des KG Partnership Interests est d'au moins dix-sept millions cent soixante-dix-huit mille cinq cent quarante-cinq euro (EUR 17,178,545), et depuis cette évaluation, aucune modification majeure n'a eu lieu qui aurait déprécié la valeur de ces KG Partnership Interests.»

Le Certificat de Gérance, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique décide d'acter que, suite à l'augmentation de capital, l'actionnariat de la Société se compose comme suit:

Stichting Management Omega:	1,250,000 parts sociales;
Swomega AB:	17 parts sociales; et
Brightfount Invest AB:	1 part sociale;
Total:	1,250,018 parts sociales

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier entièrement les Statuts afin de refléter, entre autre chose, les changements adoptés aux points 1., 2. et 3. ci-dessus (mais sans modification de l'objet social de la Société), et renumérotation subséquente des Statuts et, le cas échéant, insertion ou modification des entêtes des Statuts, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de la société est Luxomega S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euro et dix-huit centimes d'euro (EUR 12.500,18), représenté par un million deux cent cinquante mille et dix-huit (1.250.018) parts sociales sous forme nominative, divisées en

(I) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales Ordinaires), et

(II) dix-huit parts sociales «traçantes», une dans chacune des dix-huit (18) classes de parts sociales «traçantes» suivantes (les Parts Sociales T):

- (i) Classe de parts sociales T1 (la Classe de Parts Sociales T1);
- (ii) Classe de parts sociales T2 (la Classe de Parts Sociales T2);
- (iii) Classe de parts sociales T3 (la Classe de Parts Sociales T3);
- (iv) Classe de parts sociales T4 (la Classe de Parts Sociales T4);
- (v) Classe de parts sociales T5 (la Classe de Parts Sociales T5);
- (vi) Classe de parts sociales T7 (la Classe de Parts Sociales T7);
- (vii) Classe de parts sociales T9 (la Classe de Parts Sociales T9);
- (viii) Classe de parts sociales T10 (la Classe de Parts Sociales T10);
- (ix) Classe de parts sociales T11 (la Classe de Parts Sociales T11);
- (x) Classe de parts sociales T12 (la Classe de Parts Sociales T12);
- (xi) Classe de parts sociales T13 (la Classe de Parts Sociales T13);
- (xii) Classe de parts sociales T14 (la Classe de Parts Sociales T14);
- (xiii) Classe de parts sociales T16 (la Classe de Parts Sociales T16);
- (xiv) Classe de parts sociales T17 (la Classe de Parts Sociales T17);
- (xv) Classe de parts sociales T20 (la Classe de Parts Sociales T20);
- (xvi) Classe de parts sociales T21 (la Classe de Parts Sociales T21);
- (xvii) Classe de parts sociales T22 (la Classe de Parts Sociales T22); et

(xviii) Classe de parts sociales T-D30 (la Classe de Parts Sociales T-D30, collectivement avec les classes de parts sociales «traçantes» indiquées aux points (i) à (xvii) ci-dessus, les Parts Sociales T, individuellement et plus généralement, une Part Sociale T, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune).

Les Classes de Parts Sociales T sont émises en relation avec certains intérêts détenus par la Société sur Omega Management GmbH & Co. KG, une limited partnership de droit allemand immatriculé auprès du registre de commerce du tribunal de Frankfurt am Main, Allemagne, sous le under HRA 46208 (la Filiale), chacun de ces intérêts étant référés ci-après comme une KG Interest (ou, le cas échéant, les KG Interests). Chaque KG Interest comprend des comptes de capital social, compte courant, compte de réserve, compte de report des pertes (loss carryover account), toutes maintenues par la Filiale telle qu'indiqué dans le partnership agreement gouvernant la Filiale. Le nom de chaque Classe de Parts Sociales T porte la numérotation du KG Interest auquel cette classe est associée et telle que définie dans une liste maintenu par les managing limited partners de la Filiale, i.e. la Classe de Parts Sociales T1 correspond au KG Interest T1, la Classe de Parts Sociales T2 correspond au KG Interest T2, la Classe de Parts Sociales T3 correspond au KG Interest T3, etc., la Classe de Parts Sociales T-D30 correspond au KG Interest T-D30.

5.2. Les Parts Sociales Ordinaires, ensemble avec les Parts Sociales de Classe T, sont ci-après collectivement désignées les Parts Sociales, et individuellement une Part Sociale. Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires est/sont désigné(s) ci-après le(s) Golden Shareholder(s). Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales T est/sont désigné(s) ci-après le(s) Tracking Shareholder(s).

5.3. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.4. En connexion avec chacune des Classes de Parts Sociales est créé un compte de prime d'émission séparé dans lequel toutes sommes ou montants reçus de temps à autres à titre de prime d'émission en relation avec la classe de Parts Sociales correspondantes seront enregistrés. Chaque compte de prime d'émission prendra la dénomination de la classe de Parts Sociales correspondantes, i.e. le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires correspond aux Parts Sociales Ordinaires, le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales T1 correspond aux Parts Sociales T1, le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales T2 correspond aux Parts Sociales T2, le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales T3 correspond aux Parts Sociales T3 etc., le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales T-D30 correspond aux Parts Sociales T-D30 (collectivement les Comptes de Prime d'Emission des Parts Sociales T, et individuellement un Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales T). Le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires, ensemble avec les Comptes de Prime d'Emission des Parts Sociales T, sont désignés ci-après les Comptes de Prime d'Emission des Parts Sociales.

5.5. En connexion avec chacune des Classes de Parts Sociales est créé un compte de réserve spécial séparé dans lequel toutes sommes ou montants reçus de temps à autres à titre de contribution sans émission de Parts Sociales en relation avec la classe de Parts Sociales correspondantes seront enregistrés. Chaque compte de réserve spécial prendra la dénomination de la classe de Parts Sociales correspondantes, i.e. le Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Ordinaires correspond aux Parts Sociales Ordinaires, le Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales T1 correspond aux Parts Sociales T1, le Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales T2 correspond aux Parts Sociales T2, le Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales T3 correspond aux Parts Sociales T3 etc., le Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales T-D30 correspond aux Parts Sociales T-D30 (collectivement les Comptes de Réserves Spéciales des Parts Sociales T, et individuellement un Compte de Réserves Spéciales des Parts Sociales T). Le Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Ordinaires, ensemble avec les Comptes de Réserve Spéciale des Parts Sociales T, sont désignés ci-après les Comptes de Réserve Spéciale des Parts Sociales. Les Comptes de Prime d'Emission des Parts Sociales et les Comptes de Réserve Spéciales des Parts Sociales sont ci-après désignés les Comptes de Prime. Le Compte de Prime d'Emission et le Compte de Réserve Spécial de Parts Sociales relatives à une catégorie particulière de parts sociales seront collectivement désignés par référence au nom de la classe de parts sociales concernée, à savoir le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires et du Compte de Réserve Spéciale de Parts Sociales Ordinaires seront collectivement visés par les Comptes de Prime des Parts Sociales Ordinaires, le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales T1 et du Compte de Réserve Spéciale de Parts Sociales T1 seront collectivement visés par les Comptes de Prime des Parts Sociales T1, le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales T2 et du Compte de Réserve Spéciale de Parts Sociales T2 seront collectivement visés par les Comptes de Prime des Parts Sociales T2, et ainsi de suite, le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales T-D30 et du Compte de Réserve Spéciale de Parts Sociales T-D30 seront collectivement visés par les Comptes de Prime des Parts Sociales T-D30.

5.6. Les montants enregistrés aux Comptes de Prime constitue des réserves librement distribuables par la Société et sont, sous réserve des restrictions contenues dans la Loi, (i) disponibles aux fins de distribution au titulaire (s) de la classe de Parts Sociales concernée uniquement et (ii) à distribuer de la manière prévue à l'article 17 ci-dessous.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés sous réserve de l'accord préalable donné par voie écrite par le(s) Golden Shareholder(s).

6.3. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social, à condition qu'un tel accord inclue toujours l'accord du/des Golden Shareholder(s).

6.4. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.6. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation deux (2) gérants, ou, si les associés ont nommé différentes classes de gérants, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que, lorsque les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) Lorsque la Société a un gérant unique, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

(ii) Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou, si les associés ont nommé différentes classes de gérants, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(iii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social à condition que le Golden Shareholder(s) vote(nt) également en faveur de ces décisions. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte

de la proportion du capital social représenté, à condition que le Golden Shareholder(s) vote(nt) également en faveur de ces décisions.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social, à condition que le Golden Shareholder(s) vote(nt) également en faveur de ces décisions.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) juillet et se termine le trente (30) juin de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou de(s) gérant(s) et de(s) associé(s) envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

- (i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou
- (ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Après affectation des bénéfices au compte de réserve légale ci-dessus et sous réserve des dispositions de la Loi, tous les bénéfices restants seront distribués et payés de la manière suivante:

a) en premier lieu, au(x) détenteur(s) des Classes de Parts Sociales T; les détenteurs des Parts Sociales de Classe T auront seulement droit (i) aux produits et revenus réalisés par la Société (en ce compris, sans limitation, dividendes, plus-value, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produit et revenu) du KG Interest correspondant à leur classe de Parts Sociales T, moins (ii) tous les coûts et dépenses y relatifs, les points (i) et (ii) étant déterminés par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance (le Montant KG), de sorte que le détenteur de Classes de Parts Sociales T1 n'aura droit qu'au Montant KG correspondant au KG Interest T1 (les Profits T1), le détenteur de Classes de Parts Sociales T2 n'aura droit qu'au Montant KG correspondant au KG Interest T2 (les Profits T2), le détenteur de Classes de Parts Sociales T3 n'aura droit qu'au Montant KG correspondant au KG Interest T3 (les Profits T3) etc., le détenteur de Classes de Parts Sociales T-D30 n'aura droit qu'au Montant KG correspondant au KG Interest T-D30 (les Profits T-D30, collectivement avec les profits correspondant aux autres Classes de Parts Sociales T, les Profits de Classe T);

b) tout autre montant distribuable (net de coûts et dépenses qui ne sont pas directement liés aux Parts Sociales, et en tenant compte de la valeur nominale ainsi que tout Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales correspondantes) qui n'est pas évoqué aux points (a) ci-dessus peut être distribué pro rata aux Golden Shareholder(s) et aux détenteurs de Parts Sociales de Classe T, au pro rata du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, montants associés aux Comptes de Prime d'Emission), indépendamment de la Classe de Part Sociale détenue;

15.3. La Société doit, au moins, et au-delà des comptes mentionnés à l'article 5, maintenir:

- (a) un compte de réserve légale, en conformité avec l'article 72 de la Loi (le Compte de Réserve Légale);

(b) un compte de profits pour chacun des Profits de Classe T (chacun un Compte de Profits T et collectivement les Comptes de Profits T), chacun portant la numérotation des Profits de Classe T correspondant, i.e. le Compte de Profits T1 correspond aux Profits de Classe T1, le Compte de Profits T2 correspond aux Profits de Classe T2, le Compte de Profits T3 correspond aux Profits de Classe T3 etc., le Compte de Profits T-D30 correspond aux Profits de Classe T-D30; et

(c) un compte général de profits (le Compte Général de Profits, ensemble avec les Comptes de Profits T, les Comptes de Profits).

Art. 16. Affectation des pertes. Toutes pertes apparaissant sur le compte de profits et pertes adopté par l'Assemblée Générale seront affectées comme suit:

(a) premièrement: sur les Comptes de Profits T; les pertes dérivant d'un KG Interest particulier sera d'abord affecté au Compte de Profit T correspondant, dans la mesure où ce compte présente un solde positif, i.e. les pertes dérivant du KG Interest T1 sera d'abord affecté au Compte de Profit T1, les pertes dérivant du KG Interest T2 sera d'abord affecté au Compte de Profit T2, les pertes dérivant du KG Interest T3 sera d'abord affecté au Compte de Profit T3 etc., les pertes dérivant du KG Interest T-D30 sera d'abord affecté au Compte de Profit T-D30;

(b) deuxièmement: lorsque, après affectation telle que décrite au paragraphe (a) ci-dessus, un solde demeure, l'Associé Tracking détenteur des Parts Sociales T «traçantes» le KG Interest duquel la perte provient devra accepter et décidera, en Assemblée Générale ou par Résolutions Ecrites des Associés, de réduire le montant de capital qu'il détient sur la Société, incluant mais non limité à sa part dans le compte de capital social de la Société et/ou le Compte de Prime correspondant, dans la mesure où ce(s) compte(s) présente(-nt) un solde positif;

(c) troisièmement: le solde restant après l'affectation prévue aux paragraphes (a) et (b) ci-dessus, sera, le cas échéant, affecté sur le Compte Général de Profits.

Art. 17. Distribution.

17.1. Toute distribution sur prélèvement des Comptes de Profits et/ou des Comptes de Prime peut uniquement être faite aux Associés (i) détenteurs de Parts Sociales associés à ces comptes, (ii) en conformité avec la Loi et les présents Statuts, de telle distribution ne pouvant être fait qu'en vertu de Parts Sociales émises à la date de ces distributions.

17.2. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

18.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social, à condition que le Golden Shareholder(s) vote(nt) également en faveur de ces résolutions. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

18.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux, en conformité avec l'article 17 ci-dessus.

VII. Dispositions générales

19.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

19.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

19.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des

résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

19.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la société en raison du présent acte sont estimés à environ sept mille Euro (7.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du document faite au mandataire agissant au nom de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2013. Relation: LAC/2013/24645. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013087801/1058.

(130107688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

RCS Management (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.337.

Une liste de signatures autorisées de la société RCS Management (Luxembourg) S.à r.l. en fonction au 20 mars 2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013066448/14.

(130081920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Arista SA SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.056.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Référence de publication: 2013066726/12.

(130082914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.
